

# RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES EDUCATRICES

Prise de position suite à la réunion de Marly le 8 avril 2008

---

Les représentants des villes du réseau ont examiné les questions suivantes :

- L'annonce de la modification du calendrier scolaire annoncé pour septembre 2008,
- l'organisation des stages de remise à niveau organisés en élémentaire dès les congés de printemps,
- la tentative d'organisation d'un « service minimum » par les Collectivités en cas de grève au sein de l'Education Nationale,
- l'annonce du nouveau dispositif d'aide aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage à l'école primaire,
- la remise en cause de la scolarisation des 2 – 3 ans, et l'évolution de l'école maternelle,
- la mise en œuvre et l'annonce du développement de l'accompagnement éducatif dans les écoles et les collèges.

Tout cela est apparu à nos villes comme une « agitation réformatrice » qui nous interroge fortement sur ses objectifs, ses moyens réels et sa faisabilité à court terme. Ces « chantiers » de natures et d'importances très diverses ont été ouverts sans qu'une concertation suffisante et impliquant tous les acteurs, en particulier les communes, ait été mise en place et sans que la cohérence d'ensemble ait été explicitement posée.

Les villes, devenues depuis plus de 20 ans, des acteurs majeurs de l'éducation au plan territorial, sont très notoirement ignorées dans la conduite de ces chantiers et refusent d'être instrumentalisées pour les mettre en œuvre, les financer et en assurer les conséquences et/ou la responsabilité totale ou partielle.

Le réseau français des villes éducatrices et ses villes adhérentes ont joué un rôle important et dynamique dans la mise en œuvre de démarches éducatives locales dépassant largement leurs compétences obligatoires et le strict domaine scolaire. Elles se sont impliquées sur tous les temps de l'enfant et ont mis en évidence l'intérêt éducatif de ces temps.

Le réseau français des villes éducatrices a notamment largement contribué, avec d'autres acteurs, à l'émergence et à la mise en œuvre de « projets éducatifs locaux » devenus un élément majeur au service de la réussite scolaire et de l'épanouissement de tous les enfants et de tous les jeunes.

Nos villes ont largement investi pour conduire ces politiques éducatives territoriales dans un souci constant de qualité et d'efficacité.

Depuis 2005, elles se sont impliquées dans le programme de l'Etat de « réussite éducative » permettant d'articuler actions collectives et prise en charge individualisée des enfants en difficulté.

Elles ont ainsi toujours développé une attitude constructive.

Avant même de se prononcer sur le fond de ces réformes qui méritent, à n'en pas douter, d'être analysées et discutées, élus conscients des responsabilités politiques et de gestion qui sont les nôtres, nous exprimons les plus vives inquiétudes.

Nous avons pris connaissance d'avis négatifs exprimés par la CSEN et des craintes de nombreux acteurs de l'éducation et partenaires de nos villes.

Nous nous sentons aujourd'hui dans l'incapacité, dans un contexte de mise en place des nouvelles équipes municipales, de mettre en œuvre ces réformes pour la rentrée prochaine. Les textes officiels sur nombre de ces points n'ont pas été publiés à ce jour et nous avons des obligations légales d'employeurs incontournables. Les délais sont donc trop courts.

De plus, nous ne pouvons que resituer l'ensemble de ces projets dans le vaste plan de mesures d'économies et de révision des politiques publiques qui se traduit par des milliers de suppressions de postes y compris dans les établissements d'éducation prioritaire.

De même, nous ne pouvons que nous interroger sur les objectifs et les moyens de ces réformes et nous relevons la forte opposition à la refonte des programmes des écoles.

La plupart des villes ont refusé la mise en place du « service minimum ».

Une proposition responsable dans l'intérêt de la réussite éducative de tous les enfants :

Dans le souci réaffirmé de l'intérêt des enfants et de leurs familles, les villes membres du réseau français des villes éducatrices ne veulent pas se positionner dans l'urgence pour ou contre toutes ces réformes.

Selon leur nature, la manière et les moyens mis en œuvre, elles peuvent tout aussi bien ouvrir des possibles et constituer pour certaines une opportunité de réforme dans l'intérêt des enfants et de l'éducation.

Mais elles risquent aussi d'exacerber les différences et de renforcer les inégalités entre enfants et entre territoires, sans cadre national cohérent garantissant l'égalité.

En conséquence, nous interpellons Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour lui proposer une approche alternative :

1. Nous voulons mettre à profit l'année scolaire 2008/2009 pour expérimenter et construire les modalités d'une coopération bien comprise et dans laquelle les collectivités pourraient faire valoir leurs contraintes propres et leurs propositions, les bilans des actions qu'elles ont déjà construites.  
Nous demandons donc le report de la mise en œuvre définitive de la modification uniforme du calendrier scolaire national pour la rentrée 2008 et donc de la mise en place unilatérale des heures de soutien sur temps scolaire, de la remise en cause de la scolarisation des 2-3 ans, de la généralisation de l'accompagnement éducatif et de l'organisation de stages de remise à niveau sur les congés scolaires.
2. Nous proposons l'installation d'un dispositif national et territorial d'évaluation de ces expérimentations sur le partage de la responsabilité éducative opérationnelle entre l'Etat et les collectivités et l'articulation de leurs politiques sur les différents temps.
3. Nous demandons la reconnaissance par voie législative du concept déjà très largement expérimenté de « projet éducatif local » comme cadre territorial de contractualisation et de coordination possible des politiques éducatives avec les villes volontaires.

Nous envisageons un certain nombre, non exhaustif, de champs d'expérimentations sur :

- le pilotage, dans le cadre des PEL, de ces politiques autour de dispositifs de structures et de démarches contractuelles \* (EPLC, EPLCE, EPEP, CLAS, CEL, CUCS, PLEA, CEJ, Réussite éducative,...) pour assurer la cohérence et la pérennité des moyens.
- l'aménagement des rythmes de vie des enfants et la conciliation vie familiale – vie professionnelle qui devraient conduire à privilégier l'allègement de la journée scolaire de ¾ d'heure sur la base de 9 demi-journées de classe dans le cadre d'un calendrier scolaire national des vacances,
- la transition de la petite enfance à la scolarisation en maternelle (transition famille – \* EAJE, dispositifs passerelles, scolarisation progressive des 2 – 3 ans,...) mettant en cohérence les différentes politiques de l'Etat (éducation et petite enfance).
- l'accompagnement éducatif individualisé sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, vacances) dans un cadre partenarial autour de « parcours éducatifs de réussite », utilisant les outils du programme de réussite éducative.

Les villes membres du RFVE se déclarent disponibles pour engager ou développer ces expérimentations sur tout ou partie de ces points en tenant compte des situations locales très diverses.

Elles souhaitent le faire dans un cadre légal et réglementaire qui respecte cette diversité et assure la sécurité juridique des actions.

Elles sont prêtes à s'inscrire dans un protocole national d'évaluation partagée.

Une nécessaire mobilisation partenariale :

Pour la réussite de ces démarches, nous appelons au rapprochement des acteurs concernés :

- l'AMF – Association des Maires de France,
- l'AMGVF – Association des Maires des Grandes Villes de France,
- la Fédération des Maires des Villes Moyennes,
- l'ANDEV – Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes,
- les Fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP,
- les Mouvements d'Éducation Populaire Complémentaires de l'École Publique,
- les Organisations Syndicales du champ de l'éducation.

Nous sommes disponibles pour tout échange de propositions et de points de vue.

- \* EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant
- EPLC : établissement public local d'enseignement
- EPLCE : établissement public local de coopération éducative
- EPEP : établissement public local d'enseignement primaire
- CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité
- CEL : contrat éducatif local
- CUCS : contrat urbain de cohésion sociale
- PLEA : plan local d'éducation artistique
- CEJ : contrat enfance jeunesse